

une partie de la constitution, mais, au besoin, toute la constitution pour conserver le reste.

Quand je songe à toutes les discussions sur le fédéralisme coopératif, je me souviens de la répartie fameuse d'Heinrich Marx au sujet de son illustre fils Karl. A une certaine occasion, il aurait dit:

Si Karl, au lieu de tant écrire sur le capital, se mettait à en réaliser, tout irait tellement mieux.

Passons vite maintenant à un autre sujet qui m'intéresse et dont a parlé le sénateur Roebuck. On nous dit que nos lois sur l'immigration vont subir des changements et que la question va faire l'objet d'un Livre blanc. Espérons que ce document va l'aborder plus franchement qu'on ne l'a fait par le passé. Tout le monde le sait, nous avons eu des politiques d'immigration qui disaient telle chose et signifiaient autre chose. Je me rends compte des difficultés actuelles.

L'immigration au Canada peut se faire suivant deux grandes catégories. La première, là où il existe des liens de parenté et où l'immigration est beaucoup plus libre, repose sur le principe d'après lequel le Canada veut se garder de séparer les familles. Dans la catégorie principale, on accepte les immigrants après une enquête sur la disponibilité des emplois. On nous dit que le but de cette disposition est de s'assurer que tout immigrant en perspective puisse répondre aux exigences de l'emploi au Canada. Nous reconnaitrons tous, je crois, qu'il s'agit là d'un problème à surveiller très attentivement. Malheureusement, on ne croit pas, à l'étranger, que c'est la véritable raison de cette enquête. On nous l'a répété maintes et maintes fois à la Jamaïque. On nous a parlé de l'embarras de nos fonctionnaires qui doivent répondre à ceux qui prétendent qu'il ne s'agit que d'un moyen pour refuser les Noirs. On peut comprendre qu'ils pensent cela, car la discrimination ou l'enquête, qui évidemment vise les travailleurs non qualifiés, défavorise surtout les pays en voie de développement. Or, il arrive que la plupart de ces pays à l'heure actuelle sont ce que nous appelons, faute de mieux, les pays noirs.

On a cherché loyalement à remédier à cet état de choses. Le Canada s'est engagé récemment envers la Jamaïque à autoriser l'entrée d'un certain nombre de domestiques de sexe féminin au Canada. L'intention était bonne en l'occurrence. On pensait: voici un secteur où il y a des emplois disponibles et nous accepterons je crois 500 domestiques. Cette décision a été mal interprétée par les Jamaïcains, même s'ils avaient fait une demande en ce sens. Voici ce que nous avons

entendu: «En vertu de vos lois canadiennes, il faut être domestique pour être accepté dans votre pays.» Je prétends que ces difficultés surgissent, à cause de cette double norme dans nos lois sur l'immigration, et j'espère que le Livre blanc examinera le problème et nous donnera une évaluation loyale de notre politique de l'immigration, qu'elle soit difficile ou non à accepter pour nous et les autres.

Je voudrais ajouter un mot au sujet de la proposition que renfermait le discours du trône en vue de présenter une mesure législative pour faciliter, si je peux employer ce mot, la retraite des sénateurs ayant atteint un certain âge. Je n'ai pas d'idées bien arrêtées là-dessus, si ce n'est que d'après mon expérience ici, il y a danger, semble-t-il, que la réforme du Sénat soit amorcée de travers, peut-être même à rebours. Je ne nommerai personne, mais j'estime que nombre de sénateurs les plus compétents se rangent dans la catégorie d'âge au delà de 75 ans. Si l'on se propose d'apporter des réformes au Sénat, je pense que quelqu'un manque beaucoup de sens pratique. Nous devons reconnaître que les Canadiens réclament certaines réformes au Sénat, et si j'emploie le mot «réforme», c'est parce qu'il revient constamment. J'en ai parlé à certains sénateurs et ils m'ont dit: «Ne vous inquiétez pas, car on soulève un tollé général de temps à autre, mais il s'apaise par la suite».

D'après moi, c'est peut-être différent cette fois-ci. Si le rapatriement de la constitution s'effectue, il est à peu près sûr qu'il y aura une assemblée constituante des provinces et, aux réunions de cette assemblée constituante, la constitution canadienne pourrait fort bien être examinée article par article, paragraphe par paragraphe; or, j'aimerais qu'il y ait quelqu'un là qui puisse parler au nom du Sénat. Sauf le respect que je dois au leader du gouvernement, j'estime qu'il serait peut-être à propos de songer à créer un comité, composé d'hommes sages du Sénat, qui envisageraient ce problème et feraient un examen de conscience.

Cette critique est-elle valable? Il ne m'appartient pas de répondre à cela. Pratiquons-nous la politique de l'autruche? Ce n'est pas à moi de répondre. Mais j'aimerais qu'un comité du Sénat examine et analyse ces critiques et recommande au Sénat les mesures devant être prises par celui-ci, advenant le cas où des mesures s'imposeraient.

Enfin, puis-je dire un mot sur une autre question proposée comme base des mesures législatives qui seront présentées par le gouvernement en temps utile. Il s'agit des restrictions sur les dépenses électorales. Je regrette, il faudrait dire «les restrictions et le paiement des dépenses électorales», si cela